

Mandat et processus de sélection

Groupe consultatif technique indépendant provisoire

1. Introduction

Le présent mandat fait suite à l’approbation par le Comité de coordination en janvier 2021 de la formation par le Secrétariat d’un Groupe consultatif technique indépendant provisoire pour accompagner la mise en œuvre des expériences pilotes dans les pays. Le mandat et le processus de sélection élaborés à l’intention du Groupe consultatif provisoire seront présentés en mars 2021 au Comité des financements et performances (GPC) et au Conseil à des fins d’information.

2. Contexte

Le Conseil du GPE a récemment approuvé le cadre stratégique du GPE 2025, dans lequel le partenariat approuve une approche de « transformation du système » qui vise à stimuler, soutenir et pérenniser des réformes transformationnelles de l’éducation susceptibles de produire des effets à grande échelle. Dans ce cadre, les partenaires sont convenus de l’importance d’encourager les progrès dans quatre facteurs de transformation des systèmes et de lever les freins associés à ces facteurs, qui sont :

- l’équité, l’efficience et le volume du financement national de l’éducation ;
- la planification, les politiques et le suivi sectoriels intégrant la notion de genre ;
- l’utilisation des données et d’éléments factuels ; et
- la coordination sectorielle.

Conformément au cadre stratégique, le [Modèle opérationnel GPE 2025](#) définit un processus pour l’examen de ces facteurs (encore appelés « prérequis du modèle opérationnel »), ainsi que les mécanismes pouvant servir à soutenir et financer les transformations souhaitées.

L’une des nouvelles caractéristiques du modèle opérationnel est le recours à un Groupe consultatif technique indépendant pour évaluer l’évolution des pays au regard des quatre prérequis du modèle opérationnel. L’évaluation réalisée par le Groupe consultatif enrichira le dialogue national sur les priorités et les contraintes de la transformation du système et orientera les décisions du Conseil du GPE au sujet du financement par le Partenariat des programmes de réforme de l’éducation des pays.

3. Mandat

Le Groupe consultatif provisoire a deux fonctions essentielles :

- **Évaluation et conseils** : le Groupe consultatif a pour mandat de réaliser une évaluation indépendante de la mesure dans laquelle les pays satisfont aux prérequis du modèle opérationnel 2025 du GPE (c'est-à-dire les facteurs de transformation), évaluation qu'il communique aux groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE) au niveau des pays et au Conseil du GPE. Le Groupe consultatif provisoire évaluera cinq pays pilotes¹. Les pays qui demandent un financement du fonds à effet multiplicateur peuvent choisir de suivre le nouveau Modèle opérationnel, y compris l'examen par Le Groupe consultatif provisoire; El Salvador a choisi cette option et on estime qu'un ou deux autres pays peuvent choisir de la même manière.

L'évaluation provisoire sera communiquée au gouvernement et au GLPE pour faire avancer le dialogue national et lui permettre de vérifier les éléments factuels, tandis que l'évaluation finale sera transmise au Conseil du GPE pour contribuer au processus décisionnel du Conseil au sujet du financement pour la transformation du système.

À la lumière des enseignements tirés du modèle d'allocation de financements précédent, l'on s'attend à une approche plus contextualisée et pluridimensionnelle de l'évaluation des prérequis du modèle opérationnel, prévoyant d'encourager davantage les pays à progresser en tenant compte de leurs contextes spécifiques.

- **Rapport sur les enseignements tirés** : en s'inspirant des expériences des pays pilotes, le Groupe consultatif provisoire produira un rapport sur les enseignements tirés formulant des réflexions sommaires sur le fonctionnement du Groupe consultatif et sur la nouvelle approche d'évaluation des prérequis du modèle opérationnel. La décision du Comité de coordination (janvier 2021) indique en outre que le Groupe consultatif examinera le projet de méthodologie pour l'évaluation des prérequis et des changements porteurs de transformations. Le rapport comportera en outre une section sur l'indépendance du Groupe consultatif et le respect de la Politique relative aux conflits d'intérêts du GPE. Un mandat détaillé sera préparé pour le rapport sur les enseignements tirés en concertation avec le président du Groupe consultatif, le rapport final devant être communiqué au Conseil du GPE et aux comités compétents.

¹ Kenya, Népal, Ouganda, République démocratique du Congo et Tadjikistan (BOD/2020/11/12 DOC 05)

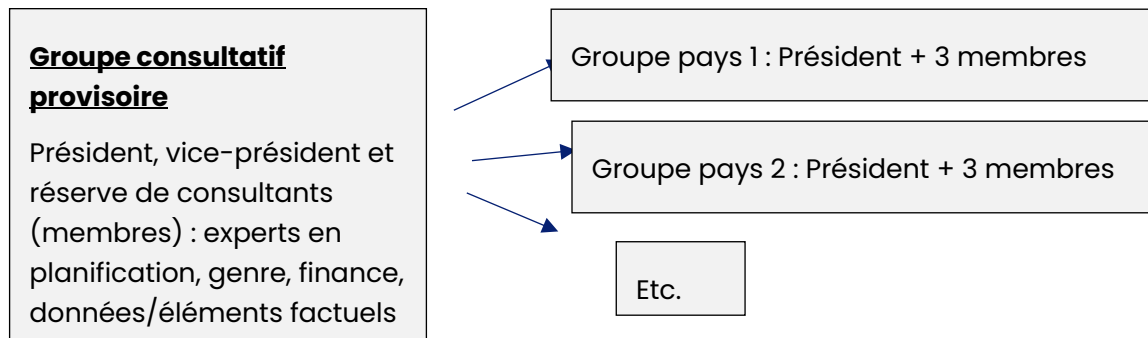
4. Composition, rôles et profil des membres

Composition et expertise du Groupe consultatif provisoire.

Le Groupe consultatif provisoire comprendra un président, un vice-président et une réserve de 8 à 10 consultants chevronnés (membres). Le président est chargé de coordonner le travail du Groupe consultatif, notamment de désigner les membres devant siéger aux groupes pays au niveau de chacun des pays pilotes.

En ce qui concerne le Groupe consultatif provisoire, son président devrait diriger au moins quatre sessions de groupes pays et il retiendra 3 à 5 membres pour composer les différents groupes pays. Cette approche permettra que chaque membre puisse siéger 3 à 4 fois à un groupe pays, favorisant ainsi la continuité de l'évaluation dans l'ensemble des groupes et la préparation des enseignements tirés. Un vice-président sera nommé, dont la mission sera de suppléer le président en cas d'absence, de siéger aux groupes pays et, si le président le décide, de diriger un groupe pays.

Composition du Groupe consultatif provisoire et des groupes pays



Pour chaque évaluation, 3 à 4 membres seront mobilisés (le président ou le vice-président compris). L'ensemble des membres du groupe couvriront les domaines d'expertise suivants : i) politiques éducatives et planification de l'éducation, ii) financement de l'éducation, iii) égalité des genres dans l'éducation, iv) coordination sectorielle et alignement, et v) données et éléments factuels. Les mandats du président et des membres du Groupe consultatif technique indépendant sont joints en annexe au présent document.

- **Profil du groupe pays.** Chaque groupe pays doit répondre au profil ci-après. Globalement, le groupe pays devrait avoir :

- une expertise technique solide (sur le plan méthodologique, programmatique et opérationnel) dans les cinq domaines thématiques que sont la planification de l'éducation, les financements, le genre, les données et éléments factuels et la coordination sectorielle. Les mandats respectifs décrivent plus précisément chaque domaine technique. Toutefois, l'expertise dans les domaines de l'équité et l'inclusion dans l'éducation, les situations de fragilité et de conflit, la gestion des finances publiques, les politiques relatives aux enseignants et l'efficacité de l'aide serait un plus pour le groupe.
- des expériences professionnelles et formations diverses et comprendre des personnes travaillant ou ayant travaillé avec un grand nombre d'organisations et de gouvernements à l'échelon national dans plusieurs pays, et refléter la diversité géographique et des genres. Il importera tout particulièrement que le groupe pays reflète la diversité des genres et inclue des personnes des régions du Sud.
- une expérience régionale, l'expérience dans un ou des pays spécifiques étant privilégiée.
- une connaissance des idées actuelles dans les différents domaines des prérequis.
- une expérience reconnue dans la réalisation d'évaluations stratégiques fondées sur des analyses techniques approfondies.
- une expérience avérée dans la communication efficace des évaluations stratégiques à différentes parties prenantes à l'échelle nationale et mondiale.
- **Profil des membres.** Les membres de chaque groupe pays seront désignés sur la base de la pertinence de leur expertise, leurs compétences, leurs connaissances et leur disponibilité (voir les mandats des experts). Si les membres ne sont pas tenus de connaître le GPE pour siéger au Groupe consultatif technique indépendant, il importera que chaque membre apprenne à connaître la stratégie GPE 2025 ainsi que le rôle du Groupe consultatif dans le cadre du modèle opérationnel.
- **Langues.** Les langues de travail du GPE sont notamment l'anglais et le français. Tous les membres du groupe auront une parfaite maîtrise de l'anglais. En fonction du contexte de tel ou tel pays, la langue de travail du groupe peut être le français ; une bonne connaissance du portugais, de l'espagnol, de l'arabe, du russe ou de toute autre langue est un atout.
- **Admissibilité.** Le Groupe consultatif technique indépendant est ouvert uniquement aux personnes qui ne sont pas employées par un membre du GPE. La composition de chaque groupe pays tiendra dûment compte de tout conflit d'intérêts potentiel, réel ou apparent. Des orientations précises en matière de conflit d'intérêts sont en préparation.

- **Rôle du président.** Le président doit assurer la réalisation en temps voulu de cinq évaluations par les groupes pays concernés ainsi que la production d'un rapport du Groupe consultatif provisoire sur les enseignements tirés. Son travail consistera à composer les groupes pays et à coordonner leurs travaux, veiller au respect de la méthodologie d'évaluation des prérequis, faciliter le consensus entre les différents évaluateurs et consolider les conclusions et recommandations du groupe.

5. Modalités d'évaluation et principaux produits

Le Groupe consultatif provisoire réalisera cinq évaluations, une pour chacun des cinq pays pilotes. Le processus d'évaluation des pays est envisagé de la manière suivante :

1. *Composer un groupe pays* : deux semaines avant la réception du dossier du pays concerné, le président du Groupe consultatif choisit les membres qui composeront le groupe pays et précise les contributions attendues de chaque membre à l'évaluation.
2. *Dépôt du dossier du pays* : le Groupe consultatif recevra un dossier contenant les éléments requis pour évaluer la mesure dans laquelle le pays se conforme aux prérequis du modèle opérationnel.
3. *Premier examen/Q&R* : les membres du groupe pays feront une première évaluation des documents fournis et relèveront les questions à adresser au pays, ou les informations manquantes qui lui seront demandées. Le suivi ne devrait être nécessaire qu'en cas d'absence d'informations capitales.
4. *Q&R* : le président du Groupe consultatif transmettra une liste de questions au GLPE par l'intermédiaire du Secrétariat.
5. *Évaluations préliminaires* : les membres du groupe pays communiquent les premières évaluations et recommandations au président du Groupe consultatif en respectant le format, le niveau d'informations et les délais convenus.
6. *Concertation interne* : le président du Groupe consultatif convoquera une réunion virtuelle d'une demi-journée pour permettre aux membres du groupe pays de discuter de leur évaluation et d'arriver à un consensus sur l'évaluation et les principaux messages. Après la réunion, les membres du groupe pays collaborent sur une plateforme virtuelle à la rédaction du rapport sommaire, sous la direction du président du Groupe consultatif.
7. *Finalisation et validation du projet de rapport* : le président du Groupe consultatif finalise et valide le projet de rapport et le communique au GLPE par l'intermédiaire du Secrétariat.
8. *Le GLPE examine le projet de rapport et y répond.*
9. *Finalisation et validation du rapport* : le président du Groupe consultatif finalise le rapport, en tenant compte des vérifications factuelles effectuées par le GLPE, et transmet le rapport validé au Secrétariat pour inclusion dans le dossier du Pacte soumis à la décision du Conseil. *Les évaluations du Groupe consultatif se*

conformeront aux directives et modèles du GPE en matière d'évaluation des prérequis d'allocation de financements et de communication aux GLPE et au Conseil.

L'échéancier proposé est de deux semaines pour réaliser les étapes 2 à 7 ; une semaine supplémentaire est envisagée pour valider le rapport final, à compter de l'instant où le Groupe consultatif reçoit les réactions du gouvernement/du GLPE.

Le président du Groupe consultatif pilotera la finalisation d'un rapport sur les enseignements tirés, le mandat pour ce rapport devant être élaboré en mi-mars et le rapport lui-même achevé à la mi-juillet.

6. Interventions du Secrétariat et du Conseil

Secrétariat

- **Recrutement pour les besoins du Groupe consultatif**
 - Le Secrétariat engage un processus ouvert et transparent (voir Annexe 1) de recrutement de candidats aux postes de président et vice-président et les présente à la directrice générale pour être désignés à la fonction de consultants pour une mission de courte durée. Un processus similaire sera mené pour le recrutement des membres du Groupe consultatif, le choix final des candidats étant opéré par un comité de sélection et validé par le responsable des recrutements. Le Secrétariat gèrera le processus des ressources humaines pour que la désignation des membres se fasse sans heurt et en temps voulu.
- **Évaluation des prérequis**
 - Avec l'aide du Secrétariat, le GLPE procède à l'examen des prérequis du modèle opérationnel. Le premier examen de la situation du pays par rapport aux prérequis est transmis au groupe pays formé par le Groupe consultatif, en même temps que les documents émanant du pays qui étayent l'évaluation.
 - Une fois que le GLPE a transmis le dossier du Pacte de partenariat au Secrétariat, ce dernier procède à l'examen de la qualité de ce dossier sous la direction du responsable de l'équipe pays et le soumet, en même temps que le rapport sommaire du groupe pays formé par le Groupe consultatif, afin de guider les décisions du Conseil au sujet du financement des programmes de réforme de l'éducation des pays.
 - Si le Secrétariat relève un problème dans la qualité des rapports du Groupe consultatif, il en fait part au président et au vice-président pour que le problème soit résolu, et en informe parallèlement le comité du Conseil compétent.
- **Conseil/ Structures de gouvernance du GPE**
 - Les décisions de l'examen de la gouvernance devraient aussi influencer la nature et les modalités des relations entre le Groupe consultatif et les structures de gouvernance du GPE.

- **Gouvernement et GLPE**

- Les rôles et responsabilités du gouvernement et du GLPE seront décrits dans des documents complémentaires.

7. Effectif, durée des mandats, coûts

Effectif : pour ce qui concerne le Groupe consultatif provisoire, 8 à 10 consultants indépendants seront recrutés, dont l'un sera nommé président, un autre au poste de vice-président, et au moins deux membres couvriront chacun des domaines des prérequis.

Recrutement et sélection : le recrutement du président, du vice-président et d'un répertoire de membres est effectué au moyen d'un processus ouvert et transparent conformément aux politiques et procédures de la Banque mondiale (voir ci-dessous).

Durée du mandat et niveau d'effort du Groupe consultatif : chaque groupe pays devrait utiliser 25 jours, soit 4 à 6 jours de travail pour chaque membre et 8 autres jours pour le président en vue de la production des rapports provisoires et définitifs. Pour les cinq pays pilotes, il faut compter au total 125 jours de travail. Il faut 20 jours supplémentaires pour finaliser le rapport sur les enseignements tirés, y compris une évaluation par les pairs du projet de méthodologie pour l'évaluation des prérequis et des changements transformationnels. Dix autres jours de travail de consultant seront indispensables pour des séances de présentation des directives et de la méthodologie du GPE aux membres du Groupe consultatif. Au total, les activités du Groupe consultatif provisoire devraient durer 155 jours. Cette première estimation est fournie dans le contexte de la mise à l'essai d'une méthodologie nouvelle qui souligne l'importance de mener des évaluations multidimensionnelles et contextualisées des prérequis, ce qui signifie que les cibles de départ concernant le niveau d'effort peuvent avoir été sous-estimées.

La durée des activités est prévue de mars à juillet 2021, l'espoir étant que le président et un nombre suffisant de membres puissent avoir la flexibilité leur permettant d'évaluer en temps utile les dossiers des pays pilotes. Au taux estimatif de 800 dollars/jour, les dépenses de personnel en vue du fonctionnement du Groupe consultatif provisoire s'élèvent à 124 000 dollars².

²Le document du cadre du modèle opérationnel *BOD/2020/11/12-DOC 05 Operational Model Framework* estime le coût annuel du Groupe consultatif à 300 000 dollars environ, sur la base des hypothèses suivantes : 20 journées de travail par évaluation (4 personnes pendant 5 jours), 2 journées pour le président ou le vice-président par évaluation (coordination et synthèse), honoraires journaliers moyens de 800 dollars (expert international expérimenté) ; 90 évaluations réalisées sur 5 ans. Le document du Conseil donne une estimation de 16 000 dollars par évaluation, l'estimation ci-dessus étant de 20 000 dollars par évaluation.

8. Processus de sélection : recrutement du président du Groupe consultatif et de la réserve de membres

La procédure de recrutement du président et des membres du Groupe consultatif est ouverte et transparente. Voir les détails à l'annexe A.

9. Éthique, conflits d'intérêts et confidentialité

Les membres du Groupe consultatif devront suivre les orientations du GPE concernant les procédures sur l'éthique et les conflits d'intérêts à l'intention des membres du Groupe consultatif [en cours de préparation]. Ils devront en outre signer une déclaration de reconnaissance de la politique de même qu'une déclaration de confidentialité. Ils accepteront de respecter l'intégrité et l'indépendance du groupe et de déclarer toute affiliation susceptible de compromettre leur indépendance dans l'évaluation des prérequis dans un pays donné.

10. Supervision et redevabilité / point de contact et rapports

Le président sera nommé par la Directrice générale du Partenariat mondial pour l'éducation, qui informera le Conseil d'administration de cette nomination, et coopérera étroitement avec le Coordonnateur ITAP, Finances et opérations, au sein du Secrétariat du GPE. Les membres du Groupe consultatif rendront compte à son président de leurs travaux techniques au sein des groupes pays et collaboreront avec le Secrétariat du GPE pour les questions relatives aux ressources humaines.

11. Sources d'information

Le travail du Groupe consultatif provisoire est encadré par les sources suivantes :

- BOD/2020/11/12 DOC 05 – Cadre du modèle opérationnel du GPE
- Méthodologie du GPE pour l'évaluation des prérequis d'allocation de financements
- Rapports d'achèvement des financements du GPE
- Données mondiales et meilleures pratiques
- Orientations du GPE concernant les procédures sur l'éthique et les conflits d'intérêts pour la déclaration de confidentialité des membres du Groupe consultatif

Annexe A – Processus de sélection du Groupe consultatif technique indépendant provisoire

Annexe B – Mandat du président du Groupe consultatif technique indépendant provisoire

Annexe C – Mandat des membres du Groupe consultatif technique Provisoire